

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0396**

commune (s) :

objet : Marché communautaire attribué à la société RP Plus - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Communiquez

service : Direction de l'information et de la communication

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0396**

objet : **Marché communautaire attribué à la société RP Plus - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Communiquez**

service : Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.14.

Par décision n° B-2011-2751 du 14 novembre 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour la conception, la réalisation et le suivi des outils de communication et de médiation pour le projet d'aménagement des Rives de Saône.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2012-154 le 2 avril 2012 à l'entreprise RP Plus pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC.

Par décision de son assemblée générale du 2 juin 2014, la société RP Plus (RCS de Lyon 306 961 434) a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société Esprit Public (RCS de Lyon 384 121 125). Par cette même décision, la dénomination sociale de la société Esprit Public a été modifiée en Communiquez.

Le présent avenant prend acte de cette opération et autorise la société Communiquez (384 121 125) à se substituer à la société RP Plus (306 961 434) dans le marché communautaire n° 2012-154 dont elle est titulaire, à compter de la date de notification de cet avenant.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché communautaire n° 2012-154 relatif à la conception, à la réalisation et au suivi des outils de communication et de médiation pour le projet d'aménagement des Rives de Saône attribué à la société RP Plus au profit de la société Communiquez.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.